

COMMUNE DE LORIGNE
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 22 MAI 2019 à 20 HEURES

Présents : Laëtitia COURTIOUX. Michel POUPARD. Isabelle MACAUD. Philippe GAILLARD. Laurent BONNIN. Julien VIDARD. Margaret JOYCE. Stéphane CORNUAUD

Absente non excusée : Mauricette BERNARD.

Absent excusé : Dominique BERNARD. (pouvoir donné à Laëtitia Courtioux)

Secrétaire de séance : Julien VIDARD.

Décisions du Conseil Municipal :

1) Bilan moral et financier du Marché de Printemps :

Malgré une météo capricieuse, le bilan du Marché de Printemps est positif. Le bénéfice s'élève à 158.09 €.

2) Travaux de voirie :

Le Conseil ne retient pas le devis de la société M.RY concernant la réparation des routes suite aux travaux pour le syndicat d'eau SMAEP4B. Un accord de principe a été validé avec la commune Valdelaume pour la réparation de nos routes mitoyennes par le SIVU.

3) Défense incendie :

Le conseil décide de faire contrôler le débit des bornes incendies et de faire un test d'aspiration sur les réserves incendie.

4) CDC Mellois en Poitou :

Le conseil approuve la création du Syndicat Mixte des Vallées du Clain Sud, et l'adhésion de la Communauté de Communes à ce syndicat.

Questions diverses :

Des devis seront demandés pour faire crépir le mur du cimetière afin de créer un jardin du souvenir.

Fait à Lorigné le 05 juin 2019

Laëtitia Courtioux

Maire de Lorigné

